



PRODUIT OU GROUPE DE PRODUIT : légumes du Valais : tomates et asperges

Coordonnées du groupement demandeur / interprofession/ producteur

Nom, adresse : IFELV, Ephrem Pannatier, CP 416, 1964 Conthey

Tél, fax, mail : 027/345.40.40 ; 027/345.40.50; ifelv@agrivalais.ch

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
2. Valeurs	Lien étroit avec le terroir	Cultures en Valais depuis 1950 au moins. Bonne réputation de l'asperge blanche valaisanne	Dossier fourni par l'IFELV
2. Valeurs	Association modernité et tradition	Variétés adaptées au goût du consommateur et tradition de culture dans des sols sablonneux de la plaine du Rhône	
2. Valeurs	Propriétés organoleptiques conférant une forte typicité	Sol et climat méditerranéen favorables à un goût intense	
2. Valeurs	Autres valeurs véhiculées par le produit :	Santé, diététique, plaisir	

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.1 genre de produit	Provenance valaisanne des matières premières	100% des légumes valaisans : tomates, asperges vertes, asperges blanches	Exploitations en Valais (Suivi possible par le registre des parcelles), traçabilité, identification des lots
3.1 genre de produit	Provenance suisse car quantités insuffisantes en Valais		
3.1 genre de produit	Provenance étrangère car production impossible en Suisse, max 10% du poids total du produit transformé		
3.1 genre de produit	Elaboration du produit en Valais	Pas de transformation, produit frais	

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.3 cahier des charges	Exigences physiques du produit et recette de fabrication	Oui, exigences de calibre pour les asperges, de calibre et de coloration pour les tomates	Annexes 1a et 1b du dossier IFELV
3.3 cahier des charges	Exigences environnementales pour la production	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Exigences sociales pour la production	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Exigences environnementales pour la transformation		
3.3 cahier des charges	Exigences sociales pour la transformation		
3.3 cahier des charges	Exigences liées à l'emballage du produit	Exigences pour le tri, calibre, conditionnement. Conditionnement en Valais obligatoire	IFELV, cdc légumes
3.3 cahier des charges	Exigences liées à la mise en marché du produit	Prescriptions d'identification de la marque	IFELV, cdc légumes et annexes 1a et 1b
3.3 cahier des charges	Exigences liées à la mise en marché du produit : dégustation du produit	Pas de dégustation	

Pt du règlement	Exigence	Description – Exigence remplie/non remplie	Preuve / justification
3.3 cahier des charges	Exigences légales concernant les conditions de production	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Respect de la législation alimentaire	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Exigences concernant la désignation des produits	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Absence d'OGM	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Traçabilité assurée	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Séparation des flux assurée	Swissgap	Voir exigences Swissgap
3.3 cahier des charges	Autres exigences propres au produit :.....		

Organisme de certification : ??

Nom, adresse : OIC, Jordils 1, CP 128, 1000 Lausanne 6

Tél : 021/601 53 75, Fax : 021/601 53 79, Email : info-oic@oic-izs.ch

Documents joints au dossier :

- Cahier des charges, annexe caractéristiques physiques, annexe lien au terroir
- exigences Swissgap